



DEMANDE DE COTISATION DE SOLIDARITÉ

Document à renvoyer à lesscouts@lesscouts.be pour le 22 décembre 2019 au plus tard pour les cotisations de l'année 2019-2020.
Ne pas indiquer de mention particulière en regard du nom des bénéficiaires sur les listes de membres.

UNITÉ :

Tout enfant a le droit d'être scout, et la participation financière pour la cotisation de l'année ne doit pas y être un frein.

Il importe néanmoins de demander un apport financier aux parents. Celui qu'ils peuvent se permettre selon leur situation (minimum 5 €) pour qu'ils s'engagent symboliquement dans le suivi de leur enfant au sein de l'unité.

Pour aider les parents, il est souhaitable que l'unité prenne le relais en mettant en place un système de solidarité interne qui supplée la somme apportée par les parents. Enfin, si l'unité ne parvient pas à aider une famille, elle peut se tourner vers la fédération et demander pour cet enfant ce qu'on appelle une cotisation de solidarité, c'est-à-dire une aide financière qui correspondra au solde après l'apport des parents et celui de l'unité. Le même principe peut s'appliquer pour les animateurs ou les membres d'une équipe d'unité en difficulté financière.

L'unité se compose de membres.	
L'unité demande des cotisations de solidarité pour : membres.	
Les cotisations de solidarité demandées par l'unité correspondent à :		
..... x cotisations normales* (45,00 €)€	
..... x cotisations couples* (35,50 €)€	
..... x cotisations familiales* (30 €)€	
Total :€	Montant A
Indiquer le montant total perçu auprès des parents pour lesquels une cotisation de solidarité a été demandée : (minimum 5 € par enfant, selon la situation des parents)€	Montant B
L'unité active la solidarité interne à raison de :€	Montant C
L'unité demande à la fédération de prendre en charge le solde restant à raison de :€	(= A - B - C)
Commentaires :		





Rappel : ces informations sont confidentielles. Nous n'avons pas besoin de connaître les noms des membres pour lesquels l'unité fait appel à une cotisation de solidarité.

Personne de contact :

L'animateur d'unité :

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Tél :	Tél :
Email :	Email :
Fonction :	Date :

***COTISATIONS 2019-2020**

- **Cotisation normale : 45,00 €**
Certaines unités demandent une cotisation supplémentaire pour fonctionner. Elle couvre les frais divers (loyer du local, assurances, goûter, achat de matériel, etc.).
- **Cotisation couple** pour deux membres d'un même ménage vivant sous le même toit : **35,50 € par personne**
- **Cotisation familiale** pour trois membres et plus d'un même ménage vivant sous le même toit : **30 € par personne**

